## Cent soixante-cinquième session du Conseil

## Point 14: Préparatifs en vue de la quarante-deuxième session de la Conférence (CL 165/14 et CL 165/18)

Le document intitulé *Méthodes de travail de la Conférence* (CL 165/18) présente quatre modifications qu'il est proposé d'apporter aux méthodes de travail de la Conférence en vue d'améliorer l'efficience et l'efficacité des travaux de cet organe. Lors des réunions informelles que j'ai tenues avec les présidents et les vice-présidents des groupes régionaux, comme l'avait demandé le Conseil à sa cent soixante-deuxième session, les Membres ont examiné ces propositions et s'y sont déclarés favorables. Celles-ci visent à rationaliser les réunions de la Conférence, à réduire les chevauchements entre les réunions ainsi qu'à renforcer la participation des Membres et à permettre que le quorum soit plus facilement atteint à toutes les réunions. Elles ont également pour objectif de favoriser un dialogue informel orienté vers l'action entre les représentants de haut niveau participant aux sessions de la Conférence.

Le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ), à sa cent onzième session, a étudié, au regard des Textes fondamentaux de l'Organisation, la proposition tendant à ce que le Bureau de la Conférence se réunisse avant l'ouverture de la session de la Conférence. Il a fait remarquer que le Bureau ne serait constitué qu'au moment où la Conférence élirait ses membres et qu'il ne pourrait donc ni se réunir ni prendre de décision avant la session de la Conférence. Conscient de la nécessité d'améliorer l'efficience des travaux la Conférence, il a néanmoins suggéré que les candidats tiennent des réunions informelles avant le début de la session de la Conférence, sans toutefois que ces derniers puissent prendre des décisions ni formuler des recommandations. Ainsi, il est proposé que le Bureau, à l'instar du Comité de vérification des pouvoirs, tienne des réunions informelles avant la session de la Conférence afin de mener des débats préliminaires. Toutefois, il ne pourra prendre aucune décision ni formuler aucune recommandation avant l'annonce de sa composition définitive par la Conférence. Après que la Conférence, lors de sa réunion, aura élu le président et les membres du Bureau, celui-ci pourra prendre des décisions sur la base des débats informels tenus précédemment.

À la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingt-neuvième session) et du Comité financier (cent quatre-vingt-troisième session), le document portant la cote CL 165/18 et les quatre propositions qu'il contient ont été examinés. Les participants ont souscrit à la suggestion du CQCJ et ont recommandé que le Conseil se penche sur la proposition susmentionnée en vue de son adoption, étant entendu que les travaux préparatoires qui seraient menés lors de ces réunions informelles ne seraient pas considérés comme des décisions ou des recommandations officielles tant que la Conférence n'aurait pas élu les membres du Bureau.

S'agissant des trois propositions restantes, les participants à la Réunion conjointe ont recommandé que le Conseil examine, en vue de leur adoption, les propositions suivantes: i) donner la possibilité aux Membres, durant le débat général, de présenter leur déclaration sous forme numérique; ii) programmer les réunions de la Commission I et de la Commission II de manière à éviter autant que possible les chevauchements et iii) organiser des tables rondes pendant la Conférence pour favoriser un dialogue axé sur l'action, au niveau des responsables et des hauts fonctionnaires. Ils ont indiqué que ces tables rondes pourraient être animées par un modérateur extérieur. Enfin, ils ont suggéré de maintenir la pratique consistant à limiter la durée des déclarations lors du débat général, tel qu'indiqué dans le document intitulé *Organisation de la quarante et unième session de la Conférence de la FAO* (C 2019/12 Rev.1).

Le Conseil est invité à examiner les quatre propositions contenues dans le document portant la cote CL 165/18, ainsi que les observations et les avis émanant du CQCJ et de la Réunion conjointe à leur sujet, et à soumettre à la Conférence, à sa quarante-deuxième session, toutes les recommandations qu'il jugera utiles, en vue de leur approbation. Toute recommandation découlant de la cent soixante-cinquième session du Conseil qui concernera les méthodes de travail de la Conférence sera ensuite intégrée dans le document sur les modalités d'organisation de la quarante-deuxième session de la Conférence, qui sera présenté à la cent soixante-sixième session du Conseil, en avril 2021.

M. Khalid Mehboob, Président indépendant du Conseil